

## Annexe : LISTE DES PIECES A JOINDRE

Les formulaires de demande de subvention et de bilan, sont accessibles sur le portail de l'Etat en Sarthe : <http://www.sarthe.gouv.fr/appels-a-projets-2022-fonds-interministeriel-de-a1632.html>

- **Le Cerfa n°12156\*06** signé par le représentant légal de l'association ou accompagné de la délégation de son représentant  
Attention pour les renouvellements, le formulaire est modifié pour permettre la prise en compte de l'évolution de la réglementation, notamment l'intégration du contrat d'engagement républicain (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>). Il est désormais le seul valable et est à utiliser également pour les collectivités territoriales,
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Pour les associations, les statuts régulièrement déclarés, sauf si l'association est enregistrée dans le Répertoire National des Association (RNA). Le cas échéant, préciser le numéro RNA dans le Cerfa n°12156\*06,
- Pour les associations, la liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau,...). Il n'est pas nécessaire de la joindre si l'association est enregistrée au RNA,
- Pour les associations, les comptes approuvés au dernier exercice clos,
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions,
- Pour les associations, le plus récent rapport d'activité approuvé,
- Pour les collectivités, la délibération du conseil municipal ou communautaire ad hoc,

**S'il s'agit d'un renouvellement d'action, votre dossier comprend également :**

- le compte-rendu financier de subvention via le cerfa n° 15059\*02.

**Un accusé de réception vous sera envoyé dès réception du dossier COMPLET.**